

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

À une séance extraordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord, dûment convoquée et tenue lors d'une participation à distance (TEAMS), le 22 juin 2021, et ce, à laquelle sont présents :

M ^{me} Isabelle Viau,	présidente et membre parent représentant le district 1
M. Jean-Charles Bouvrette,	vice-président et membre parent représentant le district 3
M ^{me} Sylvie Beauregard,	membre représentant les directions d'établissement
M. Robert Collerette,	membre représentant la communauté
M. Alexandre Gagnon,	membre représentant la communauté
M ^{me} Johanne Hamel,	membre représentant la communauté
M ^{me} Jaymee Lafave,	membre parent représentant le district 5
M ^{me} Nathalie Lebeau,	membre représentant le personnel de soutien
M. Marc-André Leblanc,	membre représentant le personnel d'encadrement
M. François Lebrun,	membre représentant la communauté
M. Sylvain-Michel Paradis,	membre parent représentant le district 4
M ^{me} Mélanie Pesant,	membre parent représentant le district 2
M. Martin Pigeon,	membre représentant le personnel enseignant
M ^{me} Nathalie Raymond,	membre représentant le personnel professionnel non enseignant
M ^{me} France Trépanier,	membre représentant la communauté

les membres du conseil d'administration et formant quorum. M^{me} Guylaine Desroches, directrice générale, M. René Brisson, directeur général adjoint, M. Michaël Charette, directeur général adjoint et M^{me} Katia Lavallée, directrice générale adjointe sont présents. M^e Rémi Tremblay, secrétaire général, agit à titre de secrétaire de la séance. L'avis de convocation a été signifié tel qu'il est requis par la Loi aux membres qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

Invité :

M. David Castanha-Morin, directeur, Service des ressources financières

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M^{me} Isabelle Viau, présidente, ouvre la séance. Il est 19 h.

VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM

RESPECT DE LA PROCÉDURE DE LA CONVOCATION (RCA-095/SSGC)

M. Marc-André Leblanc **PROPOSE** de déclarer la séance légale, parce que les procédures de convocation prévues à l'article 163 de la *Loi sur l'instruction publique* ont été respectées.

DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL (RCA-096/SSGC)

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance;

Il est **PROPOSÉ** par M. Alexandre Gagnon de dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juin 2021.

Adopté

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL (RCA-097/SSGC)

M. Sylvain-Michel Paradis **PROPOSE** l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juin 2021.

Adopté

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (RCA-098/SSGC)

M^{me} Nathalie Raymond **PROPOSE** l'adoption de l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification des présences et constatation du quorum;
3. Respect de la procédure de la convocation;
4. Dispense de la lecture du procès-verbal;
5. Adoption du procès-verbal;
6. Adoption de l'ordre du jour;
7. Période de questions du public (point reporté *sine die* en raison de la situation de pandémie);
8. Période de questions des élèves (point reporté *sine die* en raison de la situation de pandémie);
9. Budget initial 2021-2022;
10. Fin de la période de probation d'une direction générale adjointe;
11. Suivis aux questions diverses de la dernière séance;
12. Divers;
13. Information du comité de parents;
14. Information de la vice-présidence;
15. Information de la présidence - nouvelles et courrier;
16. Information de la direction générale;
17. Tour de table - partage d'information;
18. Levée de la séance.

La présidence est autorisée à modifier l'ordre de présentation des sujets au besoin.

Adopté

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Ce point est reporté *sine die* en raison de la situation de pandémie.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES ÉLÈVES

Ce point est reporté *sine die* en raison de la situation de pandémie.

BUDGET INITIAL 2021-2022 (RCA-099/SRF)

ATTENDU QUE conformément à la *Loi sur l'instruction publique* (chapitre I-13.3), le Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation son budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette pour l'année scolaire 2021-2022;

ATTENDU QUE ce budget prévoit un déficit d'exercice de 2 075 629 \$ et que ce montant est égal à la limite d'appropriation de l'excédent accumulé représentant 15 % de l'excédent accumulé au 30 juin 2020 exclusion faite de la valeur comptable nette des terrains ainsi que de la subvention financement à recevoir relative à la provision pour avantages sociaux au 30 juin 2020;

ATTENDU QUE le produit de la taxe scolaire au montant de 20 762 372 \$ a été établi en prenant en considération :

- une évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables de 25 000 \$ et moins au montant de 108 720 780 \$, et;
- un nombre de 80 187 immeubles imposables de plus de 25 000 \$, et;
- le taux de 0,1054 \$ du 100 \$ d'évaluation fixé par le Ministre pour la taxe scolaire 2021-2022.

Il est **PROPOSÉ** par M. Jean-Charles Bouvrette que le budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette prévoyant des revenus de 371 898 933 \$ et des dépenses de 373 974 562 \$ soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation.

De mandater la direction générale de s'assurer de la conformité de la taxation scolaire et des subventions pour l'année scolaire 2021-2022 à toute réglementation gouvernementale et, le cas échéant, de procéder aux ajustements nécessaires.

D'autoriser la direction générale et le directeur du Service des ressources financières d'apporter les corrections budgétaires suite au dépôt des règles budgétaires définitives et de déposer un budget déficitaire respectant les limites d'appropriation de l'excédent accumulé;

D'adopter le budget 2021-2022, le tout tel qu'il appert plus amplement du document versé au répertoire du CSSRDN sous la cote **CA2020-2021-23**.

Adopté

FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION D'UNE DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE (RCA-100/DG)

CONSIDÉRANT la nomination de M^{me} Katia Lavallée à titre de directrice générale adjointe en date du 9 juillet 2020;

CONSIDÉRANT l'évaluation positive de la prestation de travail de M^{me} Lavallée tout au long de la dernière année faite par la directrice générale;

CONSIDÉRANT le départ prochain à la retraite de la directrice générale;

CONSIDÉRANT les grandes qualités professionnelles de M^{me} Lavallée et la qualité de son implication dans notre organisation;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Johanne Hamel de confirmer la fin de la période de probation de M^{me} Katia Lavallée.

Adopté

SUIVIS AUX QUESTIONS DIVERSES DE LA DERNIÈRE SÉANCE

DIVERS

INFORMATION DU COMITÉ DE PARENTS

INFORMATION DE LA VICE-PRÉSIDENTE

INFORMATION DE LA PRÉSIDENTE - NOUVELLES ET COURRIER

INFORMATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

TOUR DE TABLE – PARTAGE D'INFORMATION

LEVÉE DE LA SÉANCE (RCA-101/SSGC)

M^{me} Nathalie Lebeau **PROPOSE** la levée de la séance. Il est 19 h 30.

Adopté